

RÈGLEMENT du JEU Jardin FOLIES sur Truffaut.com

Article 1 : Organisation et période de jeu

La société TRUFFAUT, Société par actions simplifiée au capital de 3 655 089€, Euros, enregistrée au RCS Evry 739 806 230, domiciliée au siège social 2, Avenue des Parcs, 91090 LISSES organise du 14/03/2016 au 03/04/2016, sur son site internet Truffaut.com, un jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu jardin folies ».

Article 2 : Conditions de participation

La participation au jeu « Jeu jardin folies » sur Truffaut.com est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de l'entreprise organisatrice, des membres des partenaires indépendants sous enseigne Truffaut ainsi que les membres de leurs familles, ainsi que toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu et les membres de leurs familles. La participation au jeu de toute personne indiquée au paragraphe ci-dessus sera considérée comme nulle.

La participation au jeu « Jeu jardin folies » est réservée aux internautes de www.truffaut.com.

Article 3 : Déroulement du jeu sur Truffaut.com et détails des dotations

Le client-internaute remplit le bulletin d'identification en ligne et actionne le bouton « je joue ». Il déclenche alors une roue aléatoire qui lui annonce s'il a gagné ou pas.

Les dotations accordées sont les suivantes :

- 5000 réductions de 20% valables en magasin ou en ligne
- 10 000 réductions de 15% valables en magasin ou en ligne
- 15 000 réductions de 10% valables en magasin ou en ligne
- 500 sacs Truffaut à retirer uniquement en magasin
- 10 000 livraisons offertes valables uniquement sur le site Truffaut.com

Les lots attribués ne sont ni cessibles ni transmissibles, sous quelque forme que ce soit, ni échangeables par d'autres lots, ni compensables ou remboursables en valeur monétaire.

Article 4 : Dépôt, acceptation et consultation du règlement

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Le présent est disponible sur Truffaut.com ou sur simple demande écrite à « TRUFFAUT Service Communication, Parc Léonard de Vinci, Avenue des Parcs, C.P. 8015 Lisses, 91008 EVRY CEDEX.»

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement devra, préalablement à toute action, être soumise par écrit au service communication de la société TRUFFAUT.

Les frais d'affranchissement des demandes de règlements, seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande à l'adresse ci-dessus. Un seul règlement sera envoyé par foyer (même nom, même adresse).

Article 5 : Modification des dates du jeu

La société se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait.

Article 7 : Droit applicable – litiges

Tout litige ou tous les cas non prévus par le présent règlement complet seront tranchés souverainement et dernier ressort par la société organisatrice, dans le respect de la Loi française.